



Egouts

DEPARTEMENT DE LA VOIRIE

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'on se propose de construire immédiatement des égouts, 2' x 3' en brique et tuyaux en grès 12'' dans les rues ou sections de rues suivantes, savoir :

Rue Beaubien—De l'extrémité de l'égout actuel en allant 120 pieds vers l'Est, 2' x 3' en brique.

Rue Butler—De l'extrémité de l'égout actuel et longeant la rue Rozel, 2' x 3' en brique.

Rue Brebeuf—De l'extrémité de l'égout actuel en allant vers l'avenue Laurier, tuyaux en grès 12''.

Rue Fabre—De l'avenue Mont-Royal à la rue Gilford, 2' x 3' en brique.

Rue Mackay—Au Sud de la rue Dorchester et longeant l'avenue Overdale, 2' x 3' en brique.

Rue Saint-Antoine—De la rue Cathédrale en allant vers l'Ouest, tuyaux en grès 12''.

Les propriétaires qui désirent faire des raccordements devront en donner avis à l'inspecteur de la Ville, sans retard, car une fois l'égout construit, ils devront se procurer un permis et déposer un certain montant d'argent pour couvrir le coût approximatif desdits raccordements, toutes réclamations pour égouts existant déjà dans lesdites rues devront être produites au bureau de l'inspecteur de la Ville sous deux mois après l'achèvement des nouveaux égouts. Toute informations se rapportant aux égouts que l'on doit construire seront fournies au bureau de l'inspecteur de la Ville. Le tout d'après le règlement No. 298 concernant les égouts.

JOHN R. BARLOW,
Inspecteur de la Ville.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DE LA VILLE,
HOTEL DE VILLE,

Montréal, 20 novembre 1905.



Sewers

ROAD DEPARTMENT

PUBLIC NOTICE is hereby given that it is proposed to construct brick sewers 2' x 3' and tile pipe 12'' in the under-mentioned streets or sections of streets, namely :

Butler Street—From end of existing sewer and along Rozel street 2' x 3' brick sewer.

Brebeuf Street—From end of existing sewer towards Laurier Avenue 12'' tile pipe.

Beaubien Street—From end of existing sewers to 120 feet east 2' x 3' brick sewer.

Fabre Street—From Mount Royal Avenue to Gilford street 2' x 3' brick sewer.

Mackay Street—From South of Dorchester street and along Overdale Avenue 2' x 3' brick sewer.

St. Antoine Street—From Cathedral street westward 12'' tile pipe.

Proprietors wishing connections must notify the City Surveyor at once, as after sewers are completed, permit must be taken out and sum deposited to cover estimated cost of such connections. Claims for existing sewers in said streets must be filed with City Surveyor within two months after the completion of the new sewers. Any informations with regard to sewers to be built will be given at the office of the City Surveyor. All in accordance with by-law No. 298 concerning sewers.

JOHN R. BARLOW,
City Surveyor.

CITY SURVEYOR'S OFFICE
CITY HALL,

Montreal 20th November 1905.